REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Kr Misu

1-6 SEP, 1996

NOTE DE SERVICE

OBJET: Coordination des actions en matière d'hémodialyse.

Dans le but d'une meilleure efficacité du suivi des réalisations en matière d'hémodialyse tant au niveau du secteur public que du secteur privé, la sous-Direction de la Règlementation et du Contrôle des Professions de Santé est chargée, cumulativement avec ses attributions, de centraliser les informations relatives aux unités d'hémodialyse publiques et se rapportant à l'état d'avancement des travaux de construction ou d'aménagement des locaux, à l'acquisition du matériel ainsi qu'aux besoins et à la formation du pesonnel.

A cet effet, elle est appelée à coordonner les différentes actions susindiquées avec les Directions Centrales et Régionales concernées, notamment les Directions de la Tutelle des Hôpitaux, des Equipements, des Bâtiments et des Affaires Administratives.

Le Ministre de la Santé Publique

Signé: Dr. Hédi MHENNI